

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Sûretés / Garanties. Une hypothèque consentie pour garantir la dette d'autrui n'est pas un cautionnement

Vente. Purge irrégulière du droit de préemption du locataire et absence de substitution à l'acquéreur dans l'acte de vente annulé

Bornage. L'action en bornage doit être décidée à la majorité des indivisaires titulaires d'au moins 2/3 des droits indivis

Emprunt / Prêt. Clause abusive, restructuration de différents prêts et ordre de remboursement anticipé

9 FAMILLE - PATRIMOINE

Legs. Legs à titre particulier de parts sociales avec la qualité d'associé sans agrément

10 FISCAL

Fraude. Avis du Comité de l'abus de droit fiscal

Impôt sur le revenu. Immeuble classé, jouissance partielle et déductibilité des charges foncières

Impôts et taxes. Calendrier 2018 des déclarations de revenus

13 RURAL

Baux ruraux. Conditions de cession du bail rural du preneur évincé à raison de l'âge

14 PROFESSION

Notaires. Bases immobilières : labellisation de la statistique trimestrielle du prix du logement en province

À LA Une

Loi de ratification de la réforme des contrats

Des points de divergence ayant persisté entre le Sénat et l'Assemblée nationale concernant certains articles du projet de loi de ratification de l'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des obligations, la commission mixte paritaire avait proposé, en vue de parvenir à un consensus, un texte qui a finalement été adopté par l'Assemblée nationale le 28 mars dernier et par le Sénat le 11 avril suivant. Les nouvelles dispositions ainsi votées par la loi de ratification du 20 avril 2018 comprennent des modifications susceptibles d'avoir des implications importantes en pratique. > **LIRE P. 1**

Un encart publicitaire « Formation Defrenois DIP » est joint au présent numéro